

26 juin 2012

12.348

**Question Veronika Pantillon****Installation solaire à Bevaix**

Nous avons appris par la presse que le Conseil d'Etat est entré en partenariat avec Groupe E Greenwatt S.A. pour la réalisation d'un projet d'installation solaire sur la tranchée de l'autoroute A5 au niveau de Bevaix.

Ce projet nous réjouit et nous saluons bien évidemment ce partenariat en espérant que le projet pourra bientôt se réaliser.

Toutefois, il nous semble important que des telles installations qui sont soutenues par le Département de la gestion du territoire de notre canton, soient irréprochables du point de vue écologique.

Dans ce contexte il nous paraît utile de signaler que des grandes installations photovoltaïques dans nos régions, n'ont souvent pas été exemplaires par rapport à l'énergie grise:

- L'installation photovoltaïque solaire au Mont-Soleil planifiée et réalisée par les Forces motrices bernoises (FMB), utilise une énorme quantité d'acier et de béton, et par ce fait représente un temps d'amortissement énergétique très long. De surcroît cette installation a conduit à sacrifier un pâturage, au profit de l'installation solaire.
- La centrale SIG Solar 3 à Genève planifiée et réalisée par les Services industriels genevois (SIG) utilise, selon nos informations, des capteurs photovoltaïques de fabrication chinoise d'un type très conventionnel. Or, il est notoire que les fabricants chinois de panneaux photovoltaïques conventionnels s'approvisionnent en courant électrique principalement auprès de centrales à charbon; leur fabrication est donc associée à des émissions de CO<sub>2</sub> élevées.

A cause de cette problématique nous aimerions que le Conseil d'Etat puisse nous éclairer sur les points suivants:

- Quel est le type de modules prévu à Bevaix?
- L'appel d'offre intégrera-t-il des critères de durabilité, appliqués tant aux fournisseurs qu'à ses sous-traitants? Si oui, lesquels?
- Quelle est la construction sous-jacente qui devra porter ces modules?
- Quel est le temps d'amortissement énergétique à prévoir pour cette installation?
- Le terrain concerné pourra-t-il toujours servir de pâturage aux moutons?

Cosignataires: L. Debrot, D. Angst, S. Barbetti Buchs, M.-F. Monnier Douard, T. Buss, K. Phildius et N. de Pury.